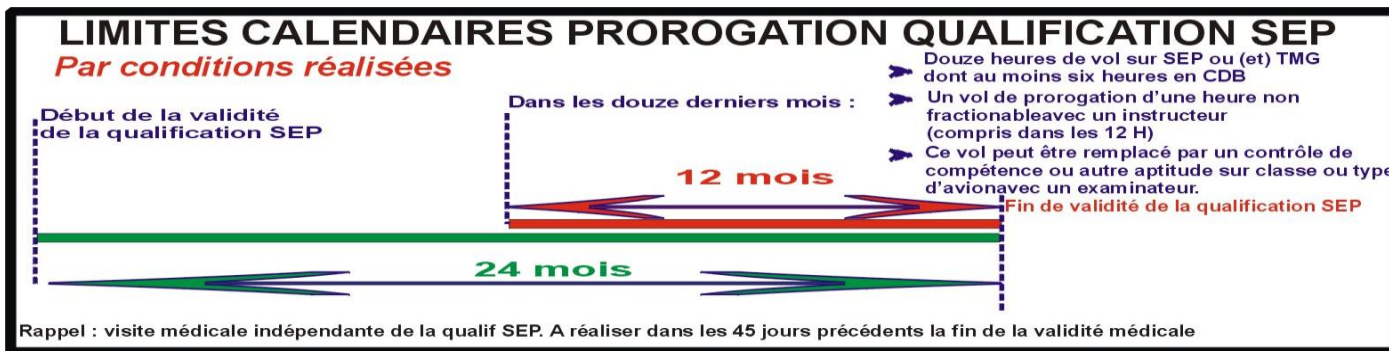


# MARQUE-PAGE CARNET DE VOL PPL

Nom Prénom ..... Licence n° : .....  
 Validité Qualif SEP : ..... Validité médicale : .....



Rappel réglementaire, pour voler lorsque l'on est TT ou PPL, il faut :

- Une licence TT ou PPL ou supérieure (utilisable si les validités de qualif et médicale sont en cours) ;
- La qualification de classe SEP (validité : 24 mois) ;
- L'aptitude médicale (validité : Cinq ans pour les moins de quarante ans et deux ans pour les 40 ans et plus).

Lors des prorogations ou renouvellements, le carnet de vol doit être arrêté par le pilote au jour de présentation au Bureau des licences.

Pour une prorogation, la forme des renseignements sur le carnet de vol doit comporter les mentions suivantes :

**« Arrêté le présent carnet de vol au total général de ..... heures et ..... minutes dont .....H .....et .....mn en qualité de commandant de bord.**

**Dans les 12 mois précédant la fin de validité : .....H et .....mn dont .....H et ... mn en qualité de CDB,**

**Nombre de décollages et d'atterrissages dans cette période : .....**

**Un vol d'entraînement avec un FI d'une durée de ..... H et .....mn.**

**Certifié exact sur l'honneur. A .....(ville) le .....(date). Signature..... »**

**Bons vols et ... en toute sécurité naturellement.**

**Savoir se dire non dans certaines situations c'est l'intelligence de la compétence et l'assurance de nombreuses heures de vol.**

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES EN VOYAGE

### Pilote

- Pièce d'identité, licence de pilote ;
- Certificat médical valide :  
(âge < 40 ans validité 5 ans, âge > 40 ans validité 2 ans) ;
- Qualification de classe valide (SEP validité 2 ans)  
Si emport de passagers, expérience récente d'au moins 3 décos et 3 atterros dans la même classe d'avion dans les 90 jours précédant le vol.  
De nuit, inclure 1 Déco et 1 Att dans les 90 jours.

### Aéronef

- Certificat Immatriculation (CI)
- Certificat d'Examen de Navigabilité (CEN) valide et CDN
- Certificat de Limitation de Nuisance (CLN) si ACFT après 01/01/1980
- Si équipement radio de bord : Licence de Station d'Aéronef (LSA)
- Fiche de pesée - Manuel de vol
- Carnet de route (à compléter, au plus tard en fin de journée)
- Attestation d'assurance (recommandée mais non obligatoire sauf si vol à l'étranger).

### Dossier de vol (réalisation technique du voyage)

- **Cartes** aéronautiques et VAC à jour et appropriées à la route prévue et aux aérodromes utilisés ou susceptibles de l'être en déroutement.
- **Météo** Internet.: [www.météo.fr](http://www.météo.fr) et [...olivia.aviation-civile.gouv.fr](http://...olivia.aviation-civile.gouv.fr)  
Répondeur.....0892 681 013 (0,34 €/mn)  
Prévisionniste.....0899 701 215 (1,35 €+0,34 €/mn)
  - En local comme en voyage, dossier météo le plus récent (TEMSEI - WINTEM (Carte vents et tempé) - METAR-TAF).
  - Analyse et représentation de la réalité (coupe verticale).
  - Prévision conditions Météo (évolutions temps du voyage).
- **Notams, SUP AIR, Activation des Zones (R, ZRT, ZIT, RTBA)**  
Informations sur [olivia.aviation-civile.gouv.fr](http://olivia.aviation-civile.gouv.fr) ou auprès d'un BRIA  
Le point sur RTBA : 0.800.24.54.66 et 0.800.21.74.37
- **Plan de vol (option)** : formulaire renseigné et transmis à un BRIA  
**Dépôt** : obligatoire si survol de l'eau ou vol transfrontières  
Tél : 0 810 IFR VFR (0 810 437 837) ou au BRIA ou par internet sur Olivia  
**Activation et clôture** : activer le PLN au décollage ou 30 mn avant la mise en route de nuit ou vol international.  
Clôture auprès d'un SIV, d'un ATC ou téléphone BRIA ou 0 810 437.837.

## RÈGLES D'EMPORT DU CARBURANT

### Au départ, en voyage :

- 1) Délestage : Temps de vol sans vent + Procédures Départ et Arrivée (pratiquement 5 mn chacune) +
- 2) Réserve de route : Corrections météo si connue ou 10% de TSV (si  $V_e > 10 \text{ Kt}$  prendre  $V_e \%$  de TSV) +
- 3) Réserves réglementaires (20 mn de jour ou 45 mn de nuit) +
- 4) Dégagement : solution alternative pour rejoindre un terrain à proximité au cas où le vol ne pourrait pas se dérouler comme prévu à destination. (RDA 2.3.2) +
- 5) Fonds de réservoir non utilisables.
- 6) Marge acceptable de sécurité (Arrêté du 24/07/1991)

**Si masse et centrage sans problème : réservoirs pleins.**

**Au départ, en local** : quantité pour 30 mn mini

**A l'arrivée, voyage ou local** : quantité pour 15 mn mini à l'atterrissage.

**Limites de masse et centrage jamais dépassées.**

### **Transpondeur (sur territoire français et métropolitain)**

Obligatoire (temps de vol complet). En classe E et G : 7000 + ALT  
Urgence et détresse ..... 7700 + ALT  
Panne radio..... 7600 + ALT

### **Récepteur GPS**

- Apprentissage obligatoire au sol avant emploi, limitations, altérations.
- Utilisation uniquement des fonctions maîtrisées.
- User's Way-points & Routes programmées avant le départ.

### **Déroutement (TRAMER)**

**Top / Route** (Choix aérodrome et estimation Cap) / **Altitude** (relief, nuages) / **Moteur** (contrôles instrumentaux et réglages) / **Estimé** arrivée (faisabilité météo, coucher soleil) et **Essence** (bilan carburant) / **Radiocom** et **Radionav**.  
Appui possible SIV ou Info régional pour Notams et Météo à l'arrivée.

### **Incident / Accident**

Fréquence de détresse : 121,500 MHz ou Fréquence du dernier SIV ou ATC en contact radio.

- Si accident, restez proche de l'épave (sauf en cas de feu).
- Au sol, utilisez la balise de détresse en manuel.

N°d'appel téléphonique universel d'urgence ..... 112..